

3 décembre 2008

Comité de la jupe : Des femmes portent plainte contre le cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris devant l'Officialité (l'officialité est le tribunal ecclésiastique du diocèse) pour propos sexistes, discriminatoires et dégradants, causant un grave scandale.

Ce mercredi 3 décembre 2008, une plainte a été constituée et déposée à l'Officialité de Paris par un groupe de femmes catholiques. Ces femmes qui se sont réunies sous le nom de « **Comité de la jupe** » protestent contre les propos tenus par Monseigneur André Vingt-Trois, cardinal archevêque du diocèse de Paris et Président de la Conférence des évêques de France. Propos tenus à la radio le 6 novembre dernier et aggravés par le communiqué du 28 novembre.

Dans l'émission radiophonique « Face aux chrétiens », répondant sur la possibilité de confier à des femmes la responsabilité de proclamer la Parole de Dieu dans le cadre officiel d'une mission (d'un ministère) alors qu'aujourd'hui, seuls des hommes y sont admis, le cardinal André Vingt-Trois a déclaré : « **Le plus difficile, c'est d'avoir des femmes qui soient formées. Le tout n'est pas d'avoir une jupe, c'est d'avoir quelque chose dans la tête** ».

<http://www.radionotredame.net/emission/faceauxchretiens/2008-11-06>

Ces propos sont graves, tant sur leur forme, d'une grande goujaterie, que sur le fond, en effet, ils laissent supposer qu'il est particulièrement difficile de former des femmes et d'obtenir qu'elles aient « **quelque chose dans la tête** ».

Les femmes du « **Comité de la jupe** » protestent contre le caractère discriminatoire et dégradant des propos du cardinal de Paris, propos d'autant plus choquants, qu'en tant que Président de la Conférence des évêques de France, il engage non seulement sa propre parole, mais aussi celle de l'ensemble des évêques de France.

Quant au communiqué du 28 novembre rédigé d'un ton hautain, il ne comporte ni regrets ni excuses. Il incrimine la susceptibilité des femmes, comme si l'indignation que suscitent ses paroles n'était que la résurgence d'une vieille querelle et que si certaines femmes se sont senties blessées, ce serait parce qu'elles sont dans une logique vindicative et agressive, qu'un rien peut raviver.

Si les femmes du « **Comité de la jupe** » demandent des excuses à Monsieur le Cardinal c'est au nom de l'égale dignité des baptisés quelque soit leur sexe. Elles considèrent que les mots de Monseigneur Vingt-Trois ne sont pas « rien » et que **CETTE FOIS, ÇA SUFFIT !**

Les femmes de « **Comité de la jupe** » considèrent que Monseigneur Vingt-Trois est celui par qui le scandale arrive et que ses propos font obstacle à l'annonce et à la réception de l'Évangile en accréditant les accusations portées contre l'Église Catholique, d'être rétrograde et misogyne.

En constituant une plainte devant le tribunal ecclésiastique de l'Officialité, et non devant un tribunal civil, les femmes du « **Comité de la jupe** » choisissent de faire confiance à leur Église et de recourir à l'une des pratiques les plus anciennes du christianisme, celle de la correction fraternelle.

Elles demandent à leur frère André de « rentrer en lui-même », de comprendre la gravité de ses propos et de présenter des excuses, qu'elles accepteront fraternellement.

Comitedelajupe@laposte.net

contacts : Christine Pedotti ou Anne Soupa

06 27 58 83 67